



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 32857

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la réouverture d'un service d'urologie dans le secteur public à Pau. En effet, actuellement, les patients devant faire appel au service d'urologie doivent consulter des praticiens en secteur 2, appliquant des dépassements d'honoraires médicaux. Ainsi, une grande partie des malades, faute de moyen financier, voit leur santé se dégrader. Une pétition a déjà été signée par 2 300 personnes, exigeant le rétablissement d'un service d'urologie à l'hôpital de Pau et la fin des dépassements d'honoraires médicaux. Le premier droit de la personne malade est de pouvoir accéder aux soins que son état nécessite, quels que soient ses revenus ; ce sont les principes d'égalité et de libre accès aux soins garantis aux usagers, par le système de protection sociale mis en place en 1945 et fondé sur la solidarité. Aussi, il lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions le Gouvernement compte prendre pour assurer un accès aux soins pour tous.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32857

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7321

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)